



DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

COMMUNE DE GY-LES-NONAINS

COMPTE RENDU

du Conseil Municipal du 5 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Gy-les-Nonains, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Gy-les-Nonains (salle des fêtes), sous la présidence de Monsieur Laurent BRICARD, Maire.

Présents :

Monsieur Laurent BRICARD, Monsieur Michel POUTIER, Madame Estelle COLLUMEAU, Monsieur Alain PYRRHA, Madame YUSTE Mercedes, Monsieur Jean-Marie TROUVÉ, Monsieur Philippe RICHER, Monsieur David FOURNIER, Julien GODART, Juliette GODART

Absents excusés : Madame Elodie GALLET (pouvoir donné à Madame COLLUMEAU)

Madame Mélanie TEIXEIRA (pouvoir donné à Mr POUTIER)

Madame Mathilde COSSON (pouvoir donné à Mr BRICARD

Est élu(e) secrétaire de séance : Laurent Bricard

Date de convocation : 03/01/2022

ORDRE DU JOUR

L'Ordre du jour est le suivant :

- Décision sur la modification du Tableau du Conseil à la suite de la démission de Monsieur Michel POUTIER de sa fonction d'adjoint.
- Approbation compte rendu conseil 17 décembre 2021
- Questions diverses

Délibération 2021_046

Sur proposition de Mr le Maire, suite à la démission de Monsieur Michel POUTIER en tant que 1^{er} adjoint qui conserve son statut de conseiller municipal, le Tableau du Conseil Municipal est modifié comme suit :

Maire – Monsieur BRICARD Laurent

1^{er} adjoint – Madame COLLUMEAU Estelle

2^{ème} adjoint – Monsieur RICHER Philippe
3^{ème} adjoint – Madame COSSON Mathilde
Conseillère – Madame YUSTE Mercédès
Conseillère – Madame TEIXEIRA Mélanie
Conseillère – Madame GALLET Elodie
Conseillère – Madame GODART Juliette
Conseiller – Monsieur GODART Julien
Conseiller – Monsieur FOURNIER David
Conseiller – Monsieur TROUVE Jean-Marie
Conseiller – Monsieur PYRRHA Alain
Conseiller – Monsieur POUTIER Michel

Questions diverses :

- Information faite au Conseil sur la mise en place du dispositif CUI afin d'employer **Monsieur Frédéric LEBAS en CDD du 03/01/2022 au 02/01/2023.**
 - Coût SEG : 2021 actuellement : **22 632.60 € (l'agent a commencé en avril 2021) Il reste encore la facturation de novembre / décembre à venir soit environ 5 500 €**
 - Coût mairie sur une année complète : **21 609.60 € (en CUI)**
 - Aide CUI : **4 395.84 € -> soit un coût réel : 17 213.76 €**

- **Fixation d'une date de bureau municipal élargi afin d'y présenter le débat d'orientation budgétaire :**
- Le Mairie propose au Conseil Municipal d'envoyer une invitation pour une date début Février pour présenter les scénarios budgétaires.
- Information sur la résiliation de la ligne téléphonique de la cantine scolaire toujours facturée chez l'opérateur Orange.

- **Subventions arrivées :**
 - **DEPARTEMENT**
 - Aménagement des entrées de bourg : **9 496 €**
 - Abribus : **1 398.49 €**
 - Bâtiment ST : **21 416.32 €**

- **Subventions à venir :**
 - **PREFECTURE**
 - **9 230 € : Remplacement des huisseries de la mairie**
 - **34 300 € : reliquat pour bâtiment des services techniques : (Dossier préalablement refusé par la Préfecture)**
 - **43 303 € : restructuration de l'école primaire**

○ **DEPARTEMENT**

- **13 610 € : restructuration de l'école primaire**
- **8 000 € : BCD**
- **12 573 € : Remplacement des huisseries de la mairie**

Tour de table :

Mr Michel POUTIER signale que nous n'avons pas approuvé le dernier compte rendu du 17/12/2021 ; à cet égard il émet plusieurs remarques :

Une formulation à revoir sur le paragraphe lotissement du buisson

Préciser quelle commission a proposé les tarifs de cantine

Reformuler ses propos quant à l'annonce de sa démission

Le Maire prend note de ces remarques et proposera un nouveau compte rendu au Conseil Municipal.

Mr Michel POUTIER demande si l'organisation proposée va modifier les commissions, si ces commissions seront proposées en conseil municipal ; le Maire répond que cela n'est pas l'ordre du jour de ce soir, qu'une réflexion est en cours.

Mr POUTIER demande également quand est ce que l'on se saisit du projet stade ? Du projet privé de l'installation des panneaux solaires ? a-t-on des informations nouvelles sur le projet du Buisson, ne faut-il pas s'en saisir ?

Mr PYHRRRA se demande quel débat nous pouvons avoir sur le sujet des panneaux solaires car nous n'avons aucune donnée. MR FOURNIER ajoute qu'il conviendrait d'entendre Mr DROUIN pour connaître son projet.

Le Maire n'a aucune information sur le projet du Buisson ; il peut également donner les coordonnées de Mr TREBOSC (à l'initiative de l'association contre les panneaux solaires)

Mr PYHRRRA intervient également sur la réponse SEGOCTER – pour rappel le Maire avait demandé au syndicat si le projet du buisson posait problème en terme d'assainissement- ; Mr PYHRRRA ramène les propos du Président Mr BETHOUL et de Mr DELION (VP 3 CBO sur le transfert des compétences eau assainissement et urbanisme). L'installation du buisson ne devrait pas poser problème quant à l'absorption des eaux rejetées, en revanche il semble que les règles d'urbanisme soient amenées à évoluer (périmètre ABF)

Le Maire souhaite un complément d'informations à ce sujet, il en échangera avec mr DELION.

Mme COLLUMEAU rappelle que les colis de Noel ont été distribués ; seuls deux colis ont été refusés ; ces colis feront l'objet d'un don aux personnes nécessiteuses de la commune.

Mr POUTIER suggère de rappeler les critères d'attribution des colis pour éviter des incompréhensions de la part des habitants.

Les points à l'ordre du jour étant terminés,

La Séance du 5 janvier 2022 est levée à 20h05

Membres présents :

M BRICARD	M POUTIER	Mme COLLUMEAU	M RICHER	Mme COSSON
Mme YUSTE	Mme TEIXEIRA	Mme GALLET	M GODART	M FOURNIER
M TROUVE	Mme GODART	M PYRRHA		